

**TRAITÉ DES HÉRÉTIQUES: A SAVOIR, SI
ON LES DOIT PERSÉCUTER, ET COMMENT
ON SE DOIT CONDUIRE
AVEC EUX, SELON L'AVIS, OPINION, ET
SENTENCE DE PLUSIEURS AUTEURS,
TANT ANCIENS, QUE MODERNES**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649001651

Trait? des h?r?tiques: A savoir, si on les doit pers?cutter, et comment on se doit conduire avec eux, selon l'avis, opinion, et sentence de plusieurs auteurs, tant anciens, que modernes by S?bastien Castellion

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

S?BASTIEN CASTELLION

**TRAIT? DES H?R?TIQUES: A SAVOIR, SI
ON LES DOIT PERS?CUTER, ET COMMENT
ON SE DOIT CONDUIRE
AVEC EUX, SELON L'AVIS, OPINION, ET
SENTENCE DE PLUSIEURS AUTEURS,
TANT ANCIENS, QUE MODERNES**

TRAITÉ DES HÉRÉTIQUES

RT
C

589784
5.8.54

Il a été tiré de cet ouvrage
Dix exemplaires sur papier surfin du Japon
numérotés 1 à 10.
Cinquante exemplaires sur papier de Hollande
van Gelder
numérotés 11 à 60.

N^o 

Préface.

Sébastien Castellion (son vrai nom était Chateillon ou Chateillon) est né en 1515 à Saint-Martin de Fresne, dans le Bugey, au sud-ouest de Nantua. Son père, paysan honnête et travailleur, l'éleva dans l'horreur du vol et du mensonge. En 1535, Castellion étudia les lettres avec ardeur à Lyon, au Collège de la Trinité. Ayant été témoin du supplice de plusieurs « luthériens », il en reçut une impression profonde et passa par une crise spirituelle intense. La lecture de l'Institution chrétienne de Calvin exerça sur lui une influence décisive et le décida à se vouer au service de Dieu et de l'Évangile. Au printemps de 1540 il rejoint Calvin à Strasbourg, loge chez lui et soigne avec dévouement son domestique. En 1541, sur la proposition de Farel et la recommandation de Calvin, il est nommé directeur du Collège de Genève et (en avril 1542) chargé de faire les prêches dans le village de Vandœuvres. Il se marie et publie des « Dialogues sacrés » destinés à faire progresser les élèves à la fois dans la connaissance du français et dans celle du latin. Il aurait voulu publier une traduction nouvelle du Nouveau Testament, mais Calvin l'en dissuada, alléguant que son travail avait besoin de « nombreuses corrections. » Dans l'hiver 1542-43, il s'offre courageusement à visiter les pestiférés et fait les cultes à l'hôpital pestilentiel. On songeait à lui donner dans l'Église

une situation régulière, comme ministre de la parole de Dieu, car on l'estimait « fort propre à servir en l'Eglise. »

Mais Calvin, chargé de faire rapport sur cette candidature, estima que tout « savant homme » qu'était Castellion, il était préférable de l'écarter du ministère, à cause de certaines « opinions » qu'il mettait en avant. Ces « opinions » étaient des doutes sur l'inspiration du « livre de Salomon » (Cantique des Cantiques) et sur l'article du Symbole des apôtres, relatif à la descente du Christ aux Enfers.

Calvin craignait que Castellion n'ébranlât par ses « opinions » l'autorité des saintes Ecritures, que les Ordonnances ecclésiastiques proclamaient la règle de la vie religieuse, politique et sociale de la Cité. Castellion demanda et reçut, de la Compagnie des ministres une attestation honorable pour lui, indiquant quels motifs avaient empêché son admission au ministère de la Parole.

Calvin, qu'inquiétaient l'esprit d'indépendance et les fantaisies individuelles de Castellion, éprouvait cependant pour lui une vive compassion et le recommandait à Virel, à Lausanne. Mais une malheureuse et malencontreuse sortie de Castellion au service dit de la « congrégation, » le 30 mai 1544, vint gâter les choses. Sans tenir aucun compte des efforts énergiques de Calvin pour réorganiser l'Eglise de Genève et recruter un ministère ecclésiastique composé d'hommes croyants et moraux, Castellion, généralisant certains faits regrettables, dénonça publiquement les ministres de Genève dans leur ensemble comme des hommes indignes et d'une inconduite

notoire. La sortie de Castellion était si injuste et si violente que les ministres portèrent plainte contre lui et qu'il fut « démis du ministère, » ce qui signifie qu'il dut cesser ses prédications à Vandœuvre. Depuis plusieurs mois, il avait volontairement résigné ses fonctions de principal du Collège, et lorsqu'on lui eut trouvé un successeur, il quitta Genève en juillet 1544.

Très combatif, n'écoutant que son sentiment intérieur et personnel, disant tout ce qu'il pensait, sans s'inquiéter des contingences extérieures, Castellion manquait de patience et de pondération. Aussi Calvin le jugeait-il encombrant et compromettant dans Genève, où la réorganisation de l'Église se heurtait à de très grandes difficultés et à de très fortes oppositions.

Après avoir vainement cherché une situation dans l'enseignement, à Lausanne et à Neuchâtel, Castellion arriva au printemps 1545 à Bâle et trouva un emploi de correcteur d'imprimerie chez l'éditeur Oporin. En 1549 il perdit, à quelques mois de distance, sa femme et une fille, mais son veuvage ne fut pas de longue durée : il se maria au bout de six mois. Il habitait, dans le faubourg Saint-Alban, une petite maison avec un jardin au bord du Rhin. Comme d'autres, il saisissait avec un harpon le bois flottant qui descendait le fleuve, ce qui donnera occasion à Calvin et à Bèze, de porter contre lui une méchante accusation, celle d'être un voleur de bois !

En 1551 paraît sa Bible latine, plus remarquable par la beauté de la forme que par l'exactitude de la traduction. Dans la préface à Édouard VI, d'Angleterre, il plaide pour la tolérance, pour le respect des consciences individuelles.

Reçu maître ès arts par l'Université, il y est nommé (1^{er} avril 1553) lecteur de grec. Il jouit d'une grande réputation comme helléniste et plusieurs familles lui confient l'éducation de leurs fils.

*

Sur ces entrefaites, se déroule à Genève la lugubre tragédie de Servet, qui aboutit à la mort du malheureux Espagnol sur le bûcher, à Champel, le 27 octobre 1553. Servet avait attaqué violemment la doctrine de la Trinité et la pratique du baptême des enfants ; aussi les autorités genevoises, à l'instigation de Calvin, l'avaient-elles jugé digne de la peine capitale ; elles lui reprochaient d'avoir voulu renverser les fondements de la religion chrétienne et les bases de l'ordre social et moral.

Calvin, poussé par Bullinger de Zurich, voulut justifier son attitude et son rôle dans cette affaire (Déclaration de la vraie foi, en latin et en français). Sur quoi Castellion prit la plume et répondit par un éloquent manifeste en faveur de la liberté de conscience, par son De Hæreticis an sint persequendi (Mars 1554), qui parut en latin à Bâle et en français (à Lyon probablement). Les exemplaires de l'édition latine de cet ouvrage sont fort rares, ceux de l'édition française introuvables ; on n'en connaît actuellement que trois : à la Bibliothèque de Bâle, à la Bibliothèque de Genève et à la Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Église évangélique libre du canton de Vaud.

M. Buisson, l'éminent historien de Castellion (Sébastien Castellion, 2 vol., Paris 1892), a supposé

que le « *Traité des Hérétiques* » était une œuvre collective, le produit d'une collaboration des réfugiés italiens et français de Bâle, mais que le principal rédacteur était bien Castellion. Certains témoignages, celui de Bèze, en particulier, semblent confirmer cette hypothèse en indiquant comme collaborateurs de Castellion, Curione, Cellarius, professeur à l'Université de Bâle, peut-être aussi Lelio Socin. Quoiqu'il en soit, les noms de Martin Bellie et de Basile Montfort masquent celui de Sébastien Castellion.

Le beau plaidoyer de Castellion fit une très grande impression, il émut la conscience des protestants, il posa nettement devant la chrétienté la question de la légitimité de la punition des hérétiques par le magistrat civil et politique. Bèze dut se charger de répondre à Castellion ; il le fit en septembre (1554) par son *De hæreticis a civili magistratu puniendis libellus, adversus Martini Bellii farraginem et novorum Academicorum sectam*, que N. Colladon traduisit plus tard en français.

Une guerre de plume et de doctrine était allumée entre Bâle et Genève. Les Genevois dénonçaient Bâle comme le foyer d'une nouvelle et dangereuse hérésie, le Bellianisme et la controverse sur la punition des hérétiques se compliqua d'une controverse sur les versions bibliques. La publication par Castellion de sa Bible française (1555), très moderne de style et d'allure, quatre ans après sa Bible latine, fut l'occasion d'une nouvelle et peu édifiante polémique. Enfin Castellion mit le comble à l'exaspération des théologiens de Genève en attaquant vivement la doctrine de la prédestination, si chère à Calvin.